

PLAN

QUATRE MANIERES DE REAGIR FACE A L'HOSTILITE	2
INTRODUCTION	2
1. PUISER NOS CONVICTIONS DANS LA PAROLE DE DIEU (17-20).....	3
DES ETUDES DE CAS PRATIQUES GDM	12
<i>CAS N°1.....</i>	<i>12</i>
<i>CAS N°2.....</i>	<i>12</i>
<i>CAS N°3.....</i>	<i>13</i>
<i>CAS N°4.....</i>	<i>14</i>
<i>CAS N°5.....</i>	<i>15</i>

Quatre manières de réagir face à l'hostilité

Introduction

- L'ONG chrétienne « Portes Ouvertes » a récemment sorti son classement des Eglises les plus persécutées dans le monde.
- Pour se faire, elle distingue deux types de persécution :
 - # **La persécution marteau** : elle s'exprime par des actes violents (bâtiments saccagés, pillés ou détruits, emprisonnement sans motifs, bastonnades, tortures, viols, exécution...)
 - # **La persécution étau** : elle s'exprime par des pressions exercées sur les chrétiens les privant d'emploi, de scolarisation, d'accès aux soins, de biens matériels, de nourritures, de lieu de rassemblement...

Ces deux formes de persécution sont en croissance constante dans le monde. En comparant les chiffres de 2021, ils montrent que :

1. Le nombre de chrétiens détenus a augmenté de 44%
2. Le nombre d'églises ciblées a augmenté de 14%

3. Le nombre de chrétiens tués en raison de leur foi a augmenté de 24%

- La France et la Suisse ne sont pas encore entrées dans les 50 pays persécuteurs.
- On ne peut pas parler de « persécution marteau » ni de « persécution étau » même si on a parfois l'impression que notre liberté d'expression diminue d'année en année.
- Mais comme je l'ai rappelé la semaine dernière, ce genre de persécution n'est pas si lointain et je dirai même qu'il est à notre porte.
- Le profil des persécuteurs de l'Eglise primitive était très ressemblant avec celui de notre monde séculier. > Voir le message précédent.
- C'est pourquoi, je trouve pertinent d'observer la réaction des apôtres confrontés à l'hostilité de leurs contemporains car je suis convaincu qu'elle peut nous aider à faire face à la nôtre.
- C'est ce que je vous propose de faire maintenant et qui a inspiré le titre de ce message. Nous allons découvrir : « **Quatre manières de réagir face à l'hostilité** ».

1. Puiser nos convictions dans la parole de Dieu (17-20)

17 Mais, afin que cela ne se diffuse pas davantage parmi le peuple, défendons-leur avec menaces de parler désormais à qui que ce soit en ce nom-là.

18 Alors ils les appelèrent et leur défendirent absolument de parler et d'enseigner au nom de Jésus.

19 Pierre et Jean leur répondirent : Est-il juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu ?

20 A vous d'en juger, car nous ne pouvons pas ne pas parler de ce que nous avons vu et entendu.

- Pierre & Jean viennent de passer la nuit en prison. Ils sont maintenant devant le Sanhédrin, c'est-à-dire le tribunal religieux juif. C'est en quelque sorte le G-70 d'Israël, composé de 70 membres dont :

Les souverains sacrificateurs, les anciens, les scribes, les Pharisiens et les Sadducéens.

- Les membres du Sanhédrin vont clairement exprimés une loi liberticide :

défendons-leur avec menaces de parler désormais à qui que ce soit en ce nom-là. 18 Alors ils les appelèrent et leur défendirent absolument de parler et d'enseigner au nom de Jésus.

- Le message est clair : Pierre et Jean doivent se taire, sinon les autorités religieuses menacent de les réprimer encore + fort.
- Notez que Luc utilise 3 verbes pour décrire l'étendue de l'interdiction du Sanhédrin :
 1. Au verset 17 il utilise le terme *laleo* très souvent traduit par « **parler** » ou faire entendre une voix, émettre un son...
 2. Au verset 18 il utilise le terme *phtheggomai* un synonyme de *laleo* mentionné seulement 3 fois

dans le NT qui est traduit par « **parler** », émettre un bruit, un cri.

3. Au verset 18b il utilise aussi le terme *didasko* qui signifie « **enseigner**, donner des instructions, des préceptes, prêcher, instruire... Dans la version Segond il est traduit 87x/97 par le terme **enseigner**.

- Cela signifie que **l'interdiction touche toute forme de communication** – de l'enseignement formel dans le temple, à la discussion informelle dans la file d'attente chez le boucher.
- **L'interdiction est donc radicale et absolue**. On leur **défend absolument** de parler ce qui signifie *totalemment, entièrement, sans exception* et à qui que ce soit, c'est-à-dire personne.
- Officiellement les apôtres étaient libres, ils ont quitté la prison mais on leur a posé un bracelet électronique ultrasensible.
- Ils étaient libres de marcher, de respirer, de manger mais pas de parler.

Cela me fait penser à des amis qui habitaient dans un immeuble. Ils avaient un petit chien adorable (un Bichon) qui avait pris la mauvaise habitude d'aboyer dès que ses maîtres s'absentaient. Avertis par leurs voisins exaspérés, ils ont cherché un compromis à la fois pour maintenir la paix avec leurs voisins et garder leur chien. Ils trouvés une solution efficace mais assez radicale. Ils ont acheté un collier anti-aboiement. Dès que le chien se mettait à aboyer, ça lui envoyait une décharge électrique. Le chien était

libre de tout. Il pouvait courir, respirer, manger sauf aboyer.

- Voyez-vous le parallèle avec notre situation ? L'interdiction imposée aux apôtres par le Sanhédrin ressemble étrangement à un collier anti-aboiement.
- Dans ce cas, on peut parler de « **persécution étou** ». Elle a commencé la veille par une forte intimidation avec le séjour éclair en prison et elle se poursuit par une libération sous condition ultra-restrictive.
- D'une certaine manière, on peut comprendre que les dirigeants du temple empêchent les apôtres **d'enseigner dans le temple.**

Après tout, si quelqu'un venait enseigner des doctrines que nous jugeons « non-bibliques » à l'EEIG, nous lui demanderions également de ne pas enseigner.

- J'ai l'impression que les apôtres ne contestent pas ce point. Lorsqu'ils répondent au Sanhédrin, ils font abstraction de ***l'enseignement.***
- Ils ne disent pas : « **Nous ne pouvons pas ne pas enseigner** » mais « **Nous ne pouvons pas ne pas parler** » *alors que logiquement ils auraient dû reprendre les deux termes.*
- Je ne sais pas si je vais trop loin dans l'interprétation, mais il me semble que c'est une indication que les apôtres étaient prêts à se soumettre en partie aux consignes du Sanhédrin.
- Ils étaient prêts à ne plus enseigner dans le temple, mais pas à ne plus jamais parler de Jésus.

- Il leur était impossible de se taire parce que :
 1. **Cela les privait d'un droit fondamental** (la liberté de parole, d'expression) même si elle n'était pas considérée comme telle à l'époque. Personne n'a le droit de nous museler.
 2. **Cela télescopait le ministère du Saint-Esprit**, qui les avait équipés premièrement pour être des témoins (Actes 1.8) et de former des disciples parmi toutes les nations (Mt 28.19-20) ce qui exigeait la parole et l'enseignement.
 3. **Cela heurtait leurs convictions et salissait leur conscience** car après la résurrection, tous les apôtres étaient convaincus que Jésus était le Messie annoncé, qu'il était la solution au problème du péché. C'est comme si les apôtres avaient découvert, en Jésus, le seul vaccin 100% efficace et sans effets secondaires contre la mort. Ne pas diffuser cette Bonne nouvelle autour d'eux était un acte criminel, un acte de non-assistance à personne en danger de mort éternelle.
- Pour ces trois raisons, Pierre et Jean, considéraient que ne plus rien dire au sujet de Jésus était un acte de désobéissance envers leur Seigneur ce qui les a conduits à dire cette phrase inspirée :

¹⁹ [...] Est-il juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu ? ²⁰ A vous d'en juger, car nous ne pouvons pas ne pas parler de ce que nous avons vu et entendu.
- McArthur dit :

« Ironiquement, à cette époque, on devait commander aux premiers croyants de se taire, alors qu'aujourd'hui on doit commander à de nombreux croyants de parler. »

Dans quel domaine luttez-vous le plus ?

- Pour parler de Jésus ?
- Pour ne pas parler de Jésus ?

Arrêtons-nous quelques instants pour bien comprendre le sens de ce texte qui est souvent mal utilisé.

- Certains brandissent le verset 19 pour braver les interdictions qu'ils trouvent abusives.
- Par exemple lorsqu'on leur interdit de parler de leur foi sur leur lieu de travail, certains chrétiens n'en tiennent pas compte et parlent abondamment de Jésus à leurs collègues parce qu'ils estiment que l'Etat ou leur employeur va trop loin et qu'ils préfèrent obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.
- Certains ont reçu de simples remontrances de la part de leur direction, d'autres ont reçu des avertissements, d'autres ont été renvoyés.

Question : Est-il légitime d'appliquer le principe du verset 19 au détriment d'autres versets qui nous demande de nous soumettre aux autorités ?

- Par exemple, dans sa 1^{ère} épître, l'apôtre Pierre encourage les chrétiens à se soumettre aux gouvernements :

1Pierre 2.13-14 « **Soyez soumis à toute institution humaine soit au roi comme souverain, soit aux gouverneurs comme envoyés par lui** »

- Ici, le verbe « **soumis** » est à l'impératif. Il s'agit de se soumettre, c'est un choix volontaire de se placer sous l'autorité de quelqu'un d'autre.
- L'apôtre Paul dit la même chose :
Romains 13.1-2, 7 « ¹ **Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures** ; car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu. ² C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes... ⁷ Rendez à chacun ce qui lui est dû : la taxe à qui vous devez la taxe, l'impôt à qui vous devez l'impôt, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.
- L'apôtre Paul enseigne que les croyants doivent se soumettre non seulement au roi, mais encore à toute autorité en place dans la société. C'est-à-dire un citoyen au gouvernement, un employé à son employeur (N+10), et à son chef direct (N+1).
- Or nous savons que lorsque Pierre et Paul écrivent leur lettre, c'est Néron qui est au pouvoir, un roi totalement fou et sanguinaire.
- **Cela signifie que le disciple de Christ doit se soumettre aux autorités indépendamment de l'origine et de la qualité de cette autorité.**
- Les croyants sont invités à **obéir aux autorités, parce qu'elles viennent de Dieu, même si elles sont mauvaises ou imparfaites.**

- **Alors POURQUOI** Pierre et Jean ne se sont pas soumis aux autorités juives alors que Dieu leur commandait de se soumettre aux autorités ?

Parce qu'il **existe une limite à cette soumission** :

Un chrétien de doit pas obéir à un gouvernement, une entreprise, une personne... qui ordonnerait de faire quelque chose de contraire à l'éthique biblique ou irait contre sa conscience.

- Or nous avons montré que c'était bien le cas des apôtres devant le Sanhédrin. L'interdiction absolue de parler heurtait leur liberté de conscience et les éloignait de leur mission. Ils n'avaient pas d'autres choix que de désobéir et d'en subir les conséquences.
- Si un gouvernement nous ordonne de commettre des exactions, de livrer une population à l'emprisonnement, de spolier les biens d'une ethnie, d'exercer des avortements sur des bébés en parfaites santé, de marier des couples homosexuels ou transsexuels, ou d'agir contrairement à notre conscience, **les chrétiens sont tenus par une loi supérieure.**
 - # C'est le cas de Daniel qui refuse de prier pour le roi Darius et qui finit dans une fosse avec des lions (Da 6.16).
 - # C'est le cas des sage-femmes (Chiphra et Poua) qui ont protégé la vie des petits garçons hébreux alors que le gouvernement égyptien leur demandait de les éliminer (Exode 1.15-22).

- **Dans ce genre de situation, le chrétien doit désobéir.** Cela ne veut pas dire qu'il impose son point de vue aux autres ou qu'il se lance dans un militantisme contre la position de l'autorité.
- Mais il use de sa liberté de conscience, quitte à payer les conséquences de sa désobéissance civile.
- **Le chrétien doit utiliser les lois de son pays lorsqu'elles favorisent une meilleure justice.** A plusieurs reprises nous voyons Paul user de son droit de citoyen romain.
- Dans la ville de Philippi, il n'hésite pas à réclamer les excuses des autorités (Ac 16.37-38). **Il ne se pose pas en victime impuissante. S'il le peut, il utilise pleinement les lois à sa disposition pour obtenir une justice légitime.**
- Ce matin, je ne peux pas ne pas parler de **l'élection** qui aura lieu aujourd'hui en France. Les Français vont élire leur président pour les 5 prochaines années.
- Je ne donnerai pas de consigne de vote. Je peux simplement vous encourager à utiliser votre droit pour faire bouger les choses.
- **Nous devons voter selon notre conscience à la lumière de la connaissance des programmes électoraux et à la lumière de la volonté morale révélée de Dieu** en étant conscients qu'aucun candidat ne répond à toutes les exigences éthiques de la Bible et qu'aucun d'eux n'est le Messie rêvé.

- Si je résume ce 1^{er} point : La 1^{ère} réaction face à l'hostilité est de **puiser nos convictions dans la parole de Dieu et d'agir selon notre conscience.**

DES ETUDES DE CAS PRATIQUES GDM

CAS N°1

1537, Genève

Une loi promulguée à l'époque de Jean Calvin décrète qu'il est obligatoire de travailler 6 jours par semaine, selon le principe de Paul « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus » (2 Thessaloniens 3.10). La « perte de temps » est alors passible de jugement et une journée de congé est passible d'amende. Que faites-vous ?

- Vous vous soumettez à la loi avec joie ?
- Vous quittez Genève, lieu de paix et prospérité protestante ?
- Vous priez pour des contre-réformes ?
- Vous brûlez vos jeux de cartes et supprimez les applis de votre iPhone ?
- Vous rejoignez les libertins qui essaieront de changer le gouvernement par la force ?

CAS N°2

1789, France

Vous êtes protestant au temps de la Révolution française. Cela fait plus de 100 ans que Louis XIV a révoqué l'Édit de Nantes (1685). Le roi Louis XVI rédige en 1787 l'édit de tolérance légalisant le culte

protestant. Et pourtant, c'est la monarchie absolue et l'oppression du peuple. Que faites-vous ?

- Vous vous soumettez au Roi parce que Romains 13 vous le dit ?
- Vous participez à la révolution ?
- Vous ne participez pas directement, mais ne découragez pas la révolution ?
- Vous ne participez pas directement, mais vous aidez ceux qui y participent ?
- Vous vous opposez à la révolution ?

CAS N°3

Août 1934, Allemagne

Vous êtes pasteur protestant d'une Église de Berlin. Adolf Hitler est au pouvoir depuis quelque temps. Le plein emploi revient, un élan patriotique galvanise les foules qui retrouvent joie et optimisme. Hitler demande l'allégeance de l'Église à l'État, et un vœu d'obéissance des pasteurs. Que faites-vous ?

- Vous signez, à cause de Romains 13 ?
- Vous refusez de jurer obéissance sinon à Christ seul ?
- Vous encouragez les jeunes à participer aux camps de la jeunesse hitlérienne ?
- Vous vous ralliez à l'opposition et préparez un complot pour tuer Hitler ?
- Vous évangélisez les nazis au risque de vous faire emprisonner ?

CAS N°4

2022, Ecole primaire de Vandoeuvre

Le Département de l'Instruction Public interdit à tous les enseignants de faire la promotion d'une religion ou de sa foi personnelle pendant son temps de travail ? Vous êtes enseignant(e) dans une classe. Que faites-vous ? Ou que lui conseillez-vous ?

- Vous ne tenez pas compte de cette « interdiction » et annoncez l'Évangile aux enfants car vous estimez que le salut est plus important que tout et qu'il vaut mieux obéir à Dieu ?
- Vous dénoncez ce scandale auprès de votre syndicat ?
- Vous priez pour que ça change ?
- Vous quittez votre poste et en cherchez un autre dans une école privée ?

Approche pastorale

- Dans ce cas, on ne peut pas vraiment appliquer le principe que Pierre et Jean évoquent. Pourquoi ?
 1. **Parce que le contexte est différent.** Ici, l'interdiction se limite au cadre professionnel. L'enseignant est libre de communiquer ce qu'il souhaite en dehors de ce cadre contrairement aux apôtres qui avaient une interdiction absolue de communiquer *à qui que ce soit*.
 2. **Parce que les chrétiens ne sont pas des évangélistes dans leur salle de classe.** L'État ne les paye pas pour faire de l'évangélisation parmi les enfants mais pour former des citoyens

« républicains ». Les enseignants doivent se soumettre aux règles de leur employeur.

- 3. Parce que l'école est laïque, elle n'est plus chrétienne.** Elle se doit de rester neutre et ne pas favoriser une croyance par rapport à une autre. L'enseignant croyant doit garder cette neutralité. S'il est amené à parler de sa foi dans le cadre professionnel, il doit aussi parler des autres croyances.

NB : Cela dit, il peut profiter de cette occasion pour corriger les enseignements erronés sur Jésus, sur le christianisme ou la foi chrétienne... diffusés dans les manuels scolaires et encourager ses auditeurs à trouver des réponses en étudiant eux-mêmes la Bible. Celui qui cherche, trouve.

CAS N°5

2022, Maternité de Saint-Julien en Genevois

Vous êtes sage-femme dans une maternité. Votre supérieur vous demande de pratiquer l'avortement d'un bébé en parfaite santé (sachant que la maman est aussi en parfaite santé). Il s'agit d'un avortement dit de « confort ». Que faites-vous ? Ou que lui conseillez-vous ?

- Vous acceptez sans discuter car c'est un acte médical comme les autres ?
- Vous acceptez en discutant car cela dérange votre conscience ?
- Vous refusez d'avorter car vous trouvez cela scandaleux ?

- Vous priez pour le bébé et la maman et laissez faire votre collègue ?
- Vous priez pour le bébé et la maman et faites votre possible pour faire changer la maman de décision ?
- Vous vous attachez sur la table d'opération pour empêcher l'avortement ?

Approche pastorale

- Dans ce cas, on peut appliquer le principe que Pierre et Jean évoquent car cela touche un domaine éthique. Le chrétien doit user de sa liberté de conscience.
- Avorter, c'est ôter la vie d'un fœtus, prendre la vie à quelqu'un d'innocent.
- **S'appuyant sur les Ecritures, les chrétiens des premiers siècles, considéraient que l'avortement volontaire était un meurtre¹.**

« Tu ne commettras pas de meurtre » ([Exode 21:22-23](#))

« Ouvrirais-je le sein maternel pour ne pas laisser enfanter ? [dit le Seigneur; moi qui fais naître empêcherais-je d'enfanter ? dit [ton Dieu ([Ésaïe 66:9](#)).

Jean est «rempli de l'Esprit Saint dès le sein de sa mère» ([Luc 1:15](#)).

Marie est « la mère du Seigneur » dès la conception virginale ([Luc 1:43](#)).

¹ Source : <https://evangile21.thegospelcoalition.org/article/lavortement-considerations-ethiques/>

Le « dessein d'élection de Dieu » est à l'œuvre « quoique les enfants ne soient pas encore nés et qu'ils n'aient fait ni bien ni mal » ([Romains 9:11](#)).

Le Seigneur fait et forme « dès la matrice » ([Ésaïe 44:2](#) et [46:3](#)).

Job demande : « Pourquoi ne suis-je pas mort dès la matrice ? » ([Job 3:11](#)).

David affirme « Tu m'as tissé dans le ventre de ma mère. Je te célébrerai de ce que j'ai été fait d'une étrange et admirable manière. Tes œuvres sont merveilleuses et mon âme le sait très bien. Mes os ne t'ont pas été cachés lorsque j'ai été fait dans le secret, façonné comme une broderie dans les lieux bas de la terre. Tes yeux ont vu mon être informe et dans ton livre (mes membres) étaient tous écrits ; de jour en jour ils se formaient lorsqu'il n'y en avait (encore) aucun » ([Psaumes 139:15-16](#)).

- Il apparaît clairement que l'embryon est une vie humaine en son commencement et qu'il doit être estimé et respecté comme tel. C'est d'abord au Seigneur – avec Son droit souverain et imprescriptible de vie et de mort – que cette vie humaine appartient.
- Dietrich Bonhoeffer affirme :
 - « Tuer l'embryon dans le sein de sa mère signifie violer le droit que Dieu accorde à la vie en gestation. La discussion de savoir s'il s'agit déjà d'un être humain ne fait que camoufler ce simple fait : Dieu a voulu créer un homme qu'on a

intentionnellement empêché de naître. Ce n'est rien d'autre qu'un assassinat »,

○